

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Séance du 8 Octobre 2020

Question n°9

Autorisation de signature des contrats avec les éco-organismes

L'an deux mille vingt, le **8 Octobre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 28 Septembre 2020.

19 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 4 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Eric BOILLETOT, Patrick CARDOT, Benoît CORNU, Maryse GARNICHET, Gilles GROSJEAN, Maxime BELTZUNG, Sonia BISCHOFF, Emile EHRET, Manon FURTER, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Hervé UHLEN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Nathalie CASTELEIN, Patrick DEMOUGE, Arnaud DOYEN, Patrick MIESCH, Eric PARROT, Jean-Louis SALORT.

Étaient représentés : Jacqueline UHLEN pour Jean-Marie BERLINGER, Jeannine GENEVOIS pour Alain FESSLER

Avaient donné procuration : François BRESSON à Maryse GARNICHET, Luc SENGLER à Eric BOILLETOT, Yves TESTON à Benoît CORNU, Jacky CHIPAUX à Jean-Luc ANDERHUEBER.

Étaient excusés : Michel GALMICHE, Maurice COURTOIS.

Étaient absents : Serge MARLOT, Elisabeth WILLEMAIN.

Secrétaire de séance : Nathalie CASTELEIN

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	25

Vote		
Pour	Contre	Abstention
25	0	0

Date de Convocation : 28 Septembre 2020

Date d'affichage : 20 Octobre 2020



DELIBERATION

En cours d'années les éco-organismes peuvent transmettre au SMICTOM de nouveaux contrats ou des avenants pour signature.

Ces accords nécessitent un accord de l'organe délibérant.

Afin de gagner en rapidité pour la signature de ces documents à fort impact financier (recettes) et permettre la continuité dans les soutiens financiers, il est proposé d'autoriser le Président à signer tous les contrats, avenants, sous quelques formes que ce soit (signature électronique ou papier), avec l'ensemble des éco-organismes partenaires du SMICTOM.

Le Président précise que le Comité Syndical sera tenu informé des documents signés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer tous les contrats, avenants, sous quelques formes que ce soit (signature électronique ou papier), avec l'ensemble des éco-organismes partenaires du SMICTOM pendant la durée de son mandat.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Le Président,

Patrick MIESCH

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le 20 octobre 2020

9 octobre 2020